

## DÉCISION 3.1

### CONCERNANT LE SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE L'AEWA

---

---

*Préoccupée par* la situation concernant la position du Secrétaire exécutif de l'AEWA,

*Notant* avec une grande satisfaction que PNUE a informé la Troisième Réunion des Parties que des étapes actives seront entreprises pour le recrutement d'un Secrétaire exécutif de l'AEWA, et que conséquemment, la procédure doit être finalisée le plus vite possible conformément aux procédures de recrutement onusiennes,

*Reconnaissant* avec une grande satisfaction les succès du Secrétariat de l'AEWA atteints jusqu'à présent, comme déjà reflété dans le rapport du Président du Comité permanent à la Troisième Réunion des Parties et dans la Résolution 3.16, remerciant les organisateurs de la Troisième Réunion des Parties.

*La Réunion des Parties :*

*Demande* au Directeur exécutif du PNUE de finaliser rapidement le recrutement du Secrétaire exécutif.